

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Vénard, 4 mars 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation2 p. (2r, 3v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Vénard, 4 mars 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49832>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 mars 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère

Destinataire[Vénard](#)

Lieu de destinationOlivet (Loiret)

Description

Résumé Vénard a proposé à Godin de s'installer en qualité de pharmacien dans l'Association coopérative du capital et du travail : Godin accepte d'examiner cette proposition ; il indique que les frais de pharmacie du Familistère s'élèvent à 6 000 F chaque année, somme que le comité de pharmacie cherche à réduire ; il précise que cette somme ne peut pas augmenter avec des personnes venant de l'extérieur : « Le public, au contraire, voit avec jalouse et rivalité l'organisation des services intérieurs du Familistère. »

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Emploi](#), [Familistère](#), [Santé](#)

Personnes citées [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Grec le Mars 79

Monsieur le Maréchal

La question que vous posez
la lettre que vous m'avez
fait l'honneur de me faire
peut être examinée, mais
elle exige autant de votre
part que de la mienne d'être
vue dans ses détails, afin
de ne pas compromettre
nos intérêts au cœur du
Gouvernement.

Ce qui est vrai, c'est
que les frais de pharmacie
s'élevent à environ 6000
francs par année; mais dans
les derniers temps le comité
s'est émancipé de cette dépense

et a cherché à réagir contre
elle.

Je ne vous dirai pas
que cette dépense intérieure
soit susceptible de s'aug-
menter par le fait des
personnes venant de dehors
le public, au contraire, soit
avec jalouse et rivalité l'or-
ganisation des services intérieurs
du ministère.

Vous pourrez donc appui-
er sur cette première indi-
cation qu'il sera la possibi-
lité pour un pharmacien de
venir s'installer dans l'as-
sociation.

Je ne repousse pas con-
tre vous n'ayez notre pro-
position dans examen, à
vous de voir maintenant

si dans ces conditions
notre projet sera accepté
vous croirez possible de
maintenir notre projet
de manière à ce qu'il
soit avantageux pour
vous et pour l'association.

Dans l'affinitaire,
nous examinerons en
semble ce qu'il y a de
possible.

Croyez je vous prie,
de sincères mes civilités
perpétuel.

Godin